

## **Séance du Conseil Municipal du 17/02/2016**

### ■ Convention cadre de formation 2016 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

#### ■ Création d'une commission communale du personnel :

Le Conseil Municipal décide la création d'une commission communale du personnel qui sera en charge de l'étude des dossiers des agents communaux. Cette commission est composée de :

Régis GATTI (Maire), Jean MULNET (1<sup>er</sup> adjoint), Jean-Michel PERTUIT (2<sup>ème</sup> adjoint), Chantal LEMOIGNE (3<sup>ème</sup> adjointe), Pauline BOTTE (4<sup>ème</sup> adjointe), Olivier MICHEL (5<sup>ème</sup> adjoint), Christelle GRAZIANI (Elue coordinatrice du personnel du service entretien), Jean-Pierre MALÈS (Elu coordinateur du personnel du service technique).

#### ■ Rétrocession d'une concession funéraire

#### ■ Convention de mise à disposition des vestiaires de football au Club Taurin Aureillois :

Dans l'attente de la réalisation des travaux de mise en conformité des vestiaires et de l'infirmerie des arènes municipales, en accord avec la Fédération Française de la Course Camarguaise, il a été décidé de mettre à disposition du Club Taurin Aureillois les vestiaires du stade d'honneur de football. Ces vestiaires seront utilisés à l'occasion des courses taurines se déroulant dans les arènes municipales aux dates définies conjointement par l'association et la municipalité, avec l'accord de l'association du « Football Club Aureillois ».

Ces dates sont : samedi 2 avril 2016, samedi 11 et dimanche 12 juin 2016, jeudi 11 août 2016, dimanche 30 octobre 2016.

Pour cela, il convient de signer une convention tripartite de mise à disposition des locaux à titre gratuit avec l'association « Club Taurin Aureillois » ainsi que l'association du « Football Club Aureillois » pour l'occupation des vestiaires de football aux dates précitées. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

#### ■ Modification N°4 du Plan d'Occupation des Sols : Conclusions du Commissaire Enquêteur

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a donné son accord pour engager une modification simplifiée du POS. Conformément à la procédure du code de l'urbanisme, le 13 octobre 2015, M. le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné M. Jean Marcel Nancey comme Commissaire Enquêteur. Après enquête publique, qui s'est déroulée du lundi 16 Novembre 2015 au 18 décembre 2015, M. le Commissaire Enquêteur a transmis à la commune son rapport d'enquête et a émis un avis favorable assorti d'une recommandation concernant les orientations de faitages prise en compte dans la modification du POS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le dossier amendé du Plan d'Occupation des Sols.

#### ■ Projet Espace Culturel et Associatif : Désignation d'un coordonnateur SPS

Le projet de construction de l'Espace Culturel et Associatif a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire. Durant l'étude de ce dossier par les services compétents, le groupement d'architectes Chiche et Dussol travaille sur l'élaboration du dossier de consultation. Pour ce faire, il convient d'intégrer à cette étape, un coordonnateur SPS. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le cabinet HÉLIATEC de Port de Bouc.

Le montant de la prestation est de 4500 € HT soit 5400 € TTC.

#### ■ Projet de réhabilitation des rues du Conseu, de la Marmitonne et des Pontins : Désignation d'un maître d'œuvre

La commune a lancé une consultation sous forme d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de remplacement des réseaux humides et de réfection des voiries. Pour assurer le suivi technique du chantier, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le cabinet BET YVARS qui a déjà assuré l'élaboration du projet et l'établissement du dossier de consultation.

Le montant de la prestation est de 10794,70 € HT soit 12953,64 € TTC. Ce montant représente 6 % du montant du marché estimé des travaux.

#### ■ Désignation des membres pour représenter la commune au sein de la commission d'analyse des offres du groupement de commandes avec la CCVBA pour les travaux de mise en conformité des réseaux d'eau et d'assainissement collectif des rues du Conseu, de la Marmitonne et des Pontins :

Une Commission d'analyse des offres étant créée spécifiquement pour les besoins de ce marché, il convient de désigner trois membres de la Commission d'appel d'offres de la commune appelés à la représenter au sein de cette Commission spécifique. M. Jean MULNET a déjà été désigné pour représenter la commune au sein de la commission d'analyse des offres du groupement de commandes, dans la délibération 2015.41 du 6 mai 2015.

En complément de cette délibération, il convient donc de désigner deux représentants supplémentaires.

Le Conseil municipal désigne, en plus de M. Jean MULNET, M. Régis GATTI et Mme Chantal LEMOIGNE pour représenter la commune au sein de la commission d'analyse des offres du groupement de commandes.